

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE FREJUS

JPP/CRH/GR

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****SEANCE DU 31 JUILLET 2024**

Effectif du Conseil d'Administration	17
Membres en exercice	17

Télétransmission en Préfecture	02 Aout 2024
Date Réception	02 Aout 2024

Le trente et un juillet deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Fréjus, régulièrement convoqué le 25 juillet 2024, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale (Salle de réunions), le Kipling, 305 avenue Aristide Briand à Fréjus, sous la présidence de Monsieur David RACHLINE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESIDENT : Monsieur David RACHLINE, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESENTS : Mmes CREPET, BONNOT, GATTO, SOLER, PERES,
M. PERONA, BOURDIN, GUERIN, Membres

ABSENTS EXCUSES : Mmes EL AKKADI, BLESIOUS, CHERICO, JACQUEMIN,
M. CAVIGLIOLI, PETIT, JOUANIC, Membres

REPRESENTES:

Conformément à l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles ont donné pouvoir de voter en leur nom :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Patrick PERONA

DELIBERATION N° 401 / 24	<u>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</u>
Affiché du 02 Aout 2024 Au 02 Octobre 2024	DON D'UN PARTICULIER

Madame Nassima BARKALLAH, Vice - Présidente expose :

Monsieur Jean Claude JOUANIC, membre du Conseil d'Administration du CCAS, représentant l'association Club de l'Age d'Or, a fait parvenir au Directeur du CCAS le 12 juillet dernier, un don

par chèque d'un montant de deux mille cinq cent euros (2500 €) qu'il souhaite voir affecté au profit des thés dansants.

Cette somme sera donc utilisée au profit des animations dansantes proposées chaque mois par le CCAS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE le don de 2500 € (deux mille cinq cents euros) susmentionné,

DECIDE que la somme sera utilisée au profit des animations et thés dansants du CCAS,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir,

SOUMET la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,

AINSI fait et délibéré à Fréjus, le 31 juillet 2024 et ont signé au registre tous les membres présents, après lecture faite.

POUR EXPEDITION CONFORME

**POUR LE PRESIDENT
LA VICE-PRESIDENTE**



Nassima BARKALLAH